

Image not found or type unknown



Recuperation des 5% de reservation

Par **zucconi**, le **31/01/2012** à **13:22**

Bonjour,

Suite à un projet d'achat d'un appartement dans du neuf en VEFA donc , nous avons versé pour reserver l'appartement 5% au notaire.

Le 21/12/2011 la banquiere nous fait une proposition avec un taux de 3.5% , qui nous convient mais à notre grande surprise le 29/12/2011 nous recevons par courrier le dossier de pret immobilier et le taux est passé à 4.05% ?????

Est ce legal ? Parce que la nous ne somme splus interesser ce qui nous augmente pa smal nos mensualités .

Nous voudrions recuperer notre apport de 5% , puisque le pret ne nous interesse pas .

Merci de votre aide je me tiens à disposition pour toute infos supplementaire

Je stresse un peu de perdre mes 5%